

**RECOURS AUX CONDITIONS D'EMPLOI DE L'ARTICLE 3-3-2 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES  
TOUTES CATEGORIES (A,B,C) LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET EN  
L'ABSENCE DE CANDIDATURES STATUTAIRES**

Motifs du recours à l'article 3-3-2 (besoins de service)

1/ Diplôme d'état exigé pour exercer les fonctions, profession réglementée

2/ Absence de concours régulier ou absence de la spécialité inscrite au concours et/ou poste créé à temps non complet non attractif pour un déroulement de carrière en qualité de fonctionnaire

3/ Nature des fonctions nécessitant des compétences nouvelles/rares ou pas représentées dans la fonction publique (et davantage dans le secteur privé dont associatif)

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article 3-3-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
CIAS	Médecin coordonnateur/	A	X	1	hors échelle	médecins territoriaux
	DIRECTEUR D'EHPAD	A	X	1	443-673	cadres territoriaux de santé paramédicaux/attachés territoriaux/infirmiers territoriaux
	Infirmier coordonnateur/infirmier	A	X	1	390-627 /390-592	infirmiers territoriaux
	Psychologue	A	X	1 et 2	390-673	psychologues territoriaux
	Ergothérapeute	B	X	1 et 2	356-534	techniciens paramédicaux territoriaux
	Psychomotricien	B	X	1 et 2	356-534	techniciens paramédicaux territoriaux
	Aides soignants	C	X	1	328-466	auxiliaires de soins territoriaux
	Animateurs	B	X	3	343-503	animateurs territoriaux
	Chef de service prestations hôtelières	A	X	2 et 3	390-673	attachés territoriaux
	Chef cuisinier	B	X	2 et 3	343-503	techniciens territoriaux
	PBVAD/responsables de secteurs	A	X	1	365-537	assistants territoriaux socio éducatifs
	<b>Chef de service système d'information et numérique</b>	<b>A</b>			<b>3</b>	<b>390-673</b>
Direction informatique	Chargé de mission RGPD	A	X	2 et 3	390-673	attachés territoriaux
	<b>Chef de projets transition et usages numériques</b>	<b>A</b>			<b>2 et 3</b>	<b>658-798</b>
Direction des bâtiments	Chargé de la gestion des énergies	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	Chargé de suivi des chantiers	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article 3-3-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
	Technicien de maintenance	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
Direction Economie	Chargé de mission création d'entreprises	A	X	3	390-673	attachés territoriaux
	Chargé de mission transition environnementale	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chef de projet développement économique durable et social	A		3	390-673	attachés territoriaux
	Chef de projets transition numérique	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction mobilités et transports	Directeur mobilité et transports	A	X	3	658-798	Ingénieurs territoriaux
	Gestionnaire des infrastructures	B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
	chef de projets promotions des mobilités	A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chef de projets système de transport intelligent	A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chef de projets mission tramway	A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chef de projets infrastructures de mobilités	A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
Direction aménagement, habitat. politique	Chargé de mission SIG/géomaticien SIG	A	X	3	390-673	ingénieurs territoriaux
	Chargé de mission agriculture-alimentation	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission PLU et PLUI bioclimatique	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de planification PLUI/ PLANIFICATION URBANISME	A	X	3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Gestionnaire instructeur	B	X	3	343-503	rédacteurs territoriaux
	Responsable cellule droit des sols	B		3	343-503	techniciens ou rédacteurs selon diplôme
	Chargé de mission copropriétés	B		3	343-503	techniciens territoriaux/Rédacteurs territoriaux
	Chargé de mission gens du voyage	A	X	3	390-673	attachés territoriaux

DGA / Direction	intitulé poste ou métier	catégorie statutaire de l'emploi	Délibération déjà prise et en cours d'application	Motifs du recours à l'article 3-3-2°	Indices plancher/plafond de rémunération	cadre d'emplois de référence pour l'attribution du régime indemnitaire
agricole	Coordonnateur CLI (emploi spécifique)		X	3	343-590	rédacteurs territoriaux
	Accompagnateur socio professionnel CLI (emploi spécifique)	C	X	3	331-556	agents de maîtrise
	Chef chantiers insertion (emploi spécifique)		X	3	331-468	agents de maîtrise
	Encadrant technique d'insertion (3 emplois spécifiques)	C	X	3	331-468	agents de maîtrise
	Encadrant technique d'insertion	C	X	Emploi spécifique délibération dédiée	délibération jusqu'au 30/05/22	
	Direction Eau potable	Responsable secteur SIG	B	X	3	343-503
Technicien sécurité incendie		B		3	343-503	techniciens territoriaux
Chargé de mission management des risques		A		3	390-673	ingénieurs territoriaux
Technicien usine		B	X	3	343-503	techniciens territoriaux
Responsable pôle usines		B		3	343-503	techniciens territoriaux
Direction générale adjointe environnement	Responsable de la maison de la transition	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
Direction action environnementale	Chargé de mission forêts et filière bois	A		3	390-673	ingénieurs ou attachés territoriaux selon le diplôme
	Chargé de mission Espaces Naturels Sensibles	B		3	343-503	techniciens territoriaux
Direction valorisation et gestion des déchets	Responsable du pôle géolocalisation et instruction	B		3	343-503	techniciens territoriaux